

# DIMENSIONS

## Extraits des prescriptions pour la prise en charge des déchets incinérables

### 1.3. Matières à broyer

	Dimensions maximales des matières encombrantes à traiter, (meubles, matériaux de démolition combustibles)	en principe :	2 m de long 25 cm de diamètre
	Dimensions pour pouvoir être mis directement en fosse	maximum	60 cm x 60 cm

Dès le 23.09.2020

-  Les ballots et big bag de feuilles plastiques, les filets, les ficelles, les tissus **ne doivent plus être mélangés** aux déchets de petites dimensions.
-  Les ballots et big bag de feuilles plastiques, les filets, les ficelles, les tissus **sont considérés comme déchets encombrants** et peuvent ainsi être mélangés aux déchets encombrants.
-  Les matières conditionnées sous forme de rouleau ne sont pas acceptées.

En cas de doute (dimensions ou caractéristiques particulières), se renseigner auprès du Responsable environnement :

**026 409 73 35**

### 1.8. Renseignements

<b>Adresse postale :</b>	SAIDEF SA Rte de Châtillon 70 1725 Posieux
<b>Téléphone :</b>	026 409 73 33
<b>E-mail :</b>	<a href="mailto:info@saidef.ch">info@saidef.ch</a>
<b>Internet :</b>	<a href="http://www.saidef.ch">www.saidef.ch</a>
<b>Heures d'ouverture :</b>	du lundi au vendredi 07:30 – 12:00 / 13:00 - 16:45 (y compris les veilles de fête)
<b>Jours fériés :</b>	voir liste des jours de fermeture sur document séparé